

Cote G50 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal pour la demande de dispense de consanguinité au 3<sup>e</sup> degré égal entre Pierre Simon BAILLY et Marie Claudine GAUTHIER MANUEL. Dressé le 10 octobre 1768 par P NICOD, curé de Longchaumois.

---

Images DSC04679 à DSC04685 de Roger Bailly Salins

## Résumé

Suppliant : Pierre Simon BAILLY de la paroisse de Morbier, âgé de 29 ans étant né le 2 août 1739. A signé.

Suppliante : Marie Claudine GAUTHIER MANUEL de la paroisse de Longchaumois, âgée de 18 ans, étant née le 19 septembre 1750

Témoins : François Simon PONARD, marchand âgé d'environ 62 ans, oncle et curateur de la suppliante. A signé.

Le Sieur Jean Baptiste CATHELIN, ancien maréchal de logis dans le régiment d'Orteaux [?], à présent du nombre des invalides, âgé de 58 ans, parent de la suppliante au 4<sup>e</sup> degré. A signé.

Pierre François PRÔT, laboureur âgé d'environ 55 ans, ni parent, ni allié, ni domestique des parties. A signé *P. F. Prost*.

Pierre François REVERCHON, cordonnier âgé de 40 [ans] , ni parent, ni allié, ni domestique des parties. A signé *PFReverchon*.

## Arbre généalogique

Il y en a deux sur des pages différentes.

### Premier

Souche

Pierre BENOIST BONNEFOY

Pierre Claude BONNEFOY	1 <sup>er</sup> Degré	Marie Thérèse BONNEFOY
Anne Marie BONNEFOY	2. Degré	Marie Cécile VUANDELLE
Pierre Simon BAILLY Suppliant.	3. Degré	Marie Claudine GAUTHIER MANUEL Suppliante.

### Second

arbre de parenté

Souche Commune

Pierre BENOÎT BONNEFOY a eu

Pierre Cl. BONNEFOY a eu	1 <sup>er</sup>	Marie Thérèse BONNE FOY a eu
Anne Marie BONNEFOY a eu	2 <sup>ond</sup>	Marie Cécile VANDELLE a eu
Pierre Simon BAILLY Suppliant	3 <sup>e</sup>	Marie Claudine GAUTHIER MANUEL Suppliante

Dispense accordée pour Morbier et Longchaumois le 15 octobre 1768.